

**Département de la Corrèze  
Commune de SAINT AUGUSTIN**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-27**

Séance du 15 juillet 2022

Date de convocation :

7 juin 2022

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 15 juillet 2022 à 10H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

**OBJET : Décision modification au budget 2022 de la commune**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le résultat d'investissement n'a pas été totalement repris.

Pour ce faire, il est proposé la décision modificative suivante :

Affectation de résultat (excédentaire) au 001 de 11 609,90€ (recette d'investissement) reprendre le montant restant de 4 054,47€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ajuste le budget 2022 de la commune par décision modificative :

DÉPENSES			RECETTE		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2151	RÉSEAU DE VOIRIE	+ 4 054,47 €	001	EXCEDENT	+ 1 609,90 €
			001	EXCEDENT	+ 4 054,47 €

Le Maire

M. AUBOIROUX

